



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N°80 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AOÛT 2016

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

JOURNÉE TECHNIQUE SOJA BIO : Valoriser les pratiques économes en intrants et démonstration d'outils de désherbage mécanique

Une journée de communication centrée sur la culture du soja et le désherbage mécanique était organisée, le 10 juin dernier, sur la plateforme d'essais en soja biologique mise en place à Congerville-Thionville (91) chez M. Thierry GUERIN et s'adressait à un large public d'agriculteurs et de conseillers d'Île-de-France. Cette journée participait des actions menées par les chambres d'Agriculture d'Île-de-France dans le cadre du Pôle de Compétitivité Technique en Agriculture Biologique (PCTAB) en s'appuyant sur les expérimentations mises en place dans le cadre du Plan Bio Île-de-France. Le financement de la journée a été assuré dans le cadre des financements régionaux ECOPHYTO. La matinée était réservée aux agriculteurs « bio » (45 personnes présentes). L'après-midi, ouvert aux agriculteurs conventionnels (60-70 personnes présentes), visait à vulgariser auprès de ce public la culture du soja, encore peu connue dans la région, comme piste de diversification et d'allongement des rotations ainsi qu'à lui présenter un large éventail d'outils de désherbage mécanique.

Plateforme soja :

Les fondamentaux agronomiques de la culture du soja ont été rappelés (par M. Jean Lieven, ingénieur régional Terres Inovia) en précisant les points clés de l'itinéraire technique: implantation, semis, désherbage, irrigation, maladies, récolte.

La réussite d'une culture de soja dépend de façon prédominante de la réussite de l'implantation et de la maîtrise du désherbage qui, pour sa réussite en conventionnel, passe par une intervention chimique mais qui valorise également très bien le désherbage mécanique. Par ailleurs, la capacité d'irrigation est déterminante et équivalente à celle du maïs, en privilégiant la fréquence à la dose sur la période de juillet-août. Dans les conditions franciliennes et à ce jour, il n'y a pas de problème concernant les ravageurs et les maladies fongiques même si le soja est une plante sensible au sclérotinia. Enfin la plante est peu sujette à l'égrenage et offre ainsi une commodité du point de vue de la récolte. Si la culture apporte une diversification dans l'assolement, l'effet fixateur d'azote atmosphérique se ressent faiblement sur le reliquat sortie hiver de la culture suivante (40 unités N/ha) ce qui est plus limité que pour d'autres légumineuses (pois : 60, féverole : 80, luzerne : 120).

Le rendement du soja reste plafonné en moyenne à 25-30 qx/ha en conventionnel et 20-25 qx/ha en bio. Le prix de vente différencie nettement l'intérêt économique de la culture selon qu'elle est valorisée en filière bio (65 €/q) ou en conventionnelle (31,5 €/q). D'un point de vue filière, le soja conventionnel peine à faire sa place car il est concurrencé pour des raisons d'organisation logistique (silos, séchage) par le maïs ou le tournesol. En revanche, ce protéagineux est très recherché par les collecteurs bios.

La plateforme d'essai présentée par Rémi Baudouin (chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France) visait à acquérir des références sur différents points de l'itinéraire technique du soja en agriculture biologique pour maîtriser la concurrence des adventices, notamment sur le rang en étudiant plusieurs pistes: décalage de la date de semis, cultures associées et désherbage mécanique. En approche conventionnelle, ces techniques sont autant de leviers agronomiques pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires dans un itinéraire technique classique.



présentation de la culture de soja (photo DRIAAF-SRAL)

La météo et plus particulièrement la pluviométrie (130 mm cumulés en 4 jours) qui ont prévalu au moment de l'implantation du soja ont fortement perturbé l'essai : la date de semis précoce prévue fin avril n'a pu être réalisée que le 9 mai, la gestion des adventices en préalable de l'implantation n'a pas été optimale, le cumul de pluie post implantation a généré une croûte de battance ayant perturbé les premiers stades de développement du soja et l'installation des plantes compagnes. Ainsi l'essai sur les dates de semis (9 mai et 18 mai) ne faisait logiquement pas ressortir de différences visuelles au moment de la visite, et l'essai sur les plantes compagnes (caméline, lentille, sarrasin, trèfle blanc) démontrait la nécessité d'une implantation réussie pour obtenir les effets attendus (concurrence vis-à-vis des adventices sans pénaliser la productivité de la culture, allélopathie).

Les échanges ont permis de discuter de l'intérêt respectif des différentes espèces compagnes, ainsi que du compromis à rechercher pour que le mélange plante d'intérêt (soja) et plante compagne réponde pleinement aux attentes qui lui sont conférées. A été aussi évoquée la possibilité de dépasser la notion de plante compagne vers celle de cultures associées permettant une récolte et une valorisation des différentes espèces présentes tel le sarrasin qui offre un beau synchronisme à maturité (mais nécessite d'un triage post-récolte).

Désherbage mécanique:

Un atelier sur le désherbage mécanique a permis de présenter différents matériels de gestion mécanique du désherbage des adventices en démonstration dynamique : deux roto-étrilles (ANNABURGER & EINBÖCK), une houe rotative de l'agriculteur (CARRE), une bineuse à guidage par caméra (GARFORD) et une écimeuse Combcut (JUST COMMON SENSE). La société STECOMAT avait également fait le déplacement pour présenter en poste fixe la herse étrille TREFFLER et la bineuse STEKETEE équipée du guidage IC light.



Roto-étrille ANNABURGER



Roto-étrille AEROSTAR EXACTEINBÖCK



Bineuse & Robocrop GARFORD



Houe rotative Rotanet CARRE



Ecimeuse Combcut JUST COMMON SENSE



Ecimeuse Combcut JUST COMMON SENSE

(ensemble des photos DRIAAF-SRAL)

Les présentations dynamiques ont montré, s'il en était besoin, les conditions nécessaires à la bonne réussite d'un désherbage mécanique (surface d'intervention plane, absence de mottes ou de croûte de battance, adventices peu développées, etc!). Chaque outil de désherbage mécanique en fonction de ses caractéristiques, sera plus ou moins adapté et performant selon le contexte d'intervention. Pour en savoir plus :

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-agroequipement-materiels>

L'écimeuse vient compléter l'éventail classique des outils de désherbage mécanique en offrant une possibilité de rattrapage tardif pour prévenir la montée à graine de certaines adventices (chardons, folle avoine, sanve, vulpins, etc.). Elle sera d'autant plus efficace, comme dans le cas du vulpin, que les organes floraux se situeront nettement au-dessus de la culture. Elle s'avère de fait souvent plus efficace sur cultures de printemps.

[Liens vers les fiches des matériels présentés :](#)

- [Roto-étrille ANNABURGER](#)
- [Roto-étrille AEROSTAR EXACT EINBÖCK](#)
- [Houe rotative Rotanet CARRE](#)
- [Bineuse & technologie de guidage Robocrop GARFORD](#)
- [Ecimeuse Combcut JUST COMMON SENSE](#)

FERMES DEPHY

A la date échéance du 15 mai 2016 de l'appel à candidature (lancé le 22/02/2016), la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ont déposé chacune deux dossiers. Ces dossiers ont été évalués conformément aux instructions nationales. Le jury d'évaluation s'est réuni le 20 juin 2016 et était composé de représentants de la DRIEE, de l'AESN, de la CRA et de la DRIAAF.

La conformité aux pré-requis de recevabilité attendus d'un dossier fermes-DEPHY et la grande qualité des quatre dossiers candidats ont amené le jury à formuler un avis favorable pour chacun. En parallèle les dossiers ont été évalués par la cellule nationale d'animation DEPHY et ont également reçu un avis favorable. Ces avis ont été présentés de manière synthétique au comité stratégique national DEPHY-30 000 réuni le 12 juillet dernier. Ce comité a validé ces dossiers comme pouvant être retenus au vu des deux avis reçus.

En conséquence les trois réseaux DEPHY «grandes cultures» existants sont reconduits et un nouveau réseau «horticulture-pépinière» (comprenant 4 horticulteurs, 4 pépiniéristes et les lycées agricoles de Saint-Germain-en-Laye et Brie-Comte-Robert) est intégré dans les réseaux fermes-DEPHY Île-de-France.

TERRE SAINE 3^{ÈME} SESSION DE LABELLISATION

Depuis la remise des labels « Terre Saine, communes sans pesticide » le 24 mars dernier, qui a récompensé les deux premières sessions de labellisation (111 communes), l'opération se poursuit. Une troisième session de labellisation est ouverte jusqu'au 15 octobre 2016.

Rappel : pour obtenir le label, la collectivité territoriale doit avoir stoppé l'usage des produits phytopharmaceutiques ainsi que des anti-mousses sur les trottoirs (statut de produits biocides) depuis au moins un an (sauf usages imposés dans le cadre d'une lutte obligatoire). Les produits de biocontrôle étant des produits phytopharmaceutiques, à ce titre ils ne peuvent pas non plus être utilisés par les communes prétendant au label « Terre Saine, communes sans pesticides ».

Pour plus d'information et pour participer, rendez-vous sur le site :

<http://www.ecophytozna-pro.fr/>

DÉROGATIONS

Le point sur les dernières dérogations 120 jours accordées :

- BROMOTRIL 225 EC (bromoxynil) pour le désherbage du poireau uniquement, jusqu'au 23/11/2016,
- IMIDAN 50 WG (phosmet) pour le traitement contre les mouches du prunier, jusqu'au 26/11/2016
- GF 1640 (spinetoram) pour le traitement des mouches sur poireaux uniquement, et celui des thrips sur poireaux, tomates, aubergines jusqu'au 29/11/2016 et contre *Drosophila suzukii* sur fraisier, myrtilier et framboisier jusqu'au 26/11/2016.

GLYPHOSATE SUITE

Suite à la ré-approbation européenne pour 18 mois du glyphosate, un règlement européen du 1^{er} août 2016 ([JOUE du 02/08/2016](#)) précise les dispositions que doivent prendre les Etats membres pour son utilisation.

Interdiction de certaines spécialités

L'usage de spécialités associant du glyphosate avec le coformulant suif aminé éthoxylé (appelé également POE-tallowamine) est interdit pour des motifs de risques pour la santé humaine. En France, le processus de retrait des produits concernés avait déjà été engagé par l'ANSES (voir lettre de juillet). Le règlement précise par ailleurs que la Commission européenne, l'autorité d'évaluation (EFSA) et les États membres ont entamé des travaux en vue d'établir une liste des coformulants qui ne seront pas acceptés pour être introduits dans les produits phytopharmaceutiques.

Précisions sur les usages

Le règlement précise que seules les utilisations en tant qu'herbicide peuvent être autorisées. Pour les usages en pré-récolte, « arrêter ou prévenir la croissance indésirable de mauvaises herbes » est conforme alors que « contrôler le moment de la récolte ou optimiser le battage » ne l'est pas. La responsabilité de la conformité aux bonnes pratiques des utilisations de produits à base de glyphosate en pré-récolte incombe aux États membres qui les autorisent. La France est peu concernée par cet usage.

Restriction dans les espaces publics

Les Etats membres doivent accorder une attention particulière à la protection des eaux souterraines dans les zones vulnérables, notamment en ce qui concerne les utilisations non agricoles. Il convient donc de veiller à ce que l'utilisation de produits à base de glyphosate soit limitée ou interdite dans les jardins et parcs publics, les terrains de sport et de loisirs, les terrains de jeux pour enfants et à proximité immédiate des établissements de soins.

Les dispositions réglementaires françaises d'application récentes (arrêté de juin 2011) ou à venir (loi Labbé au 1^{er} janvier 2017) vont déjà dans ce sens, au-delà du seul glyphosate.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le règlement européen 2016/1141 du 13 juillet 2016 a établi la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- espèces considérées, sur la base des preuves scientifiques disponibles, comme étant étrangères au territoire de l'Union,
- espèces considérées, sur la base des preuves scientifiques disponibles, comme étant

de nature à implanter une population viable et à se propager dans l'environnement dans les conditions actuelles et dans les conditions prévisibles du changement climatique dans une région biogéographique partagée par plus de deux États membres,

- espèces susceptibles d'avoir des effets néfastes importants sur la biodiversité, et pouvant également avoir des effets néfastes sur la santé humaine ou l'économie.

Il doit être démontré, au moyen d'une évaluation des risques, qu'il est nécessaire d'engager une action concertée au niveau de l'Union pour prévenir leur introduction, leur établissement ou leur propagation et qu'il est probable que l'inscription sur la liste de l'Union permettra effectivement de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer les effets néfastes des espèces visées.

Pour certaines espèces déjà établies sur le territoire européen, et même parfois déjà largement répandues dans certains pays, et pour lesquelles l'éradication n'est plus envisageable pour des raisons de coût/efficacité, l'inscription sur la liste a pour but d'éviter de nouvelles introductions ou leur propagation là où elles ne sont pas encore présentes.

En matière de flore, les espèces listées sont :

- *Baccharis halimifolia* (sénéçon en arbre),
- *Cabomba caroliniana* (éventail de Caroline),
- *Eichhornia crassipes* (jacinthe d'eau),
- *Heracleum persicum* (berce de Perse),
- *Heracleum sosnowskyi*,
- *Hydrocotyle ranunculoides* (hydrocotyle fausse renoncule),
- *Lagarosiphon major* (élodée crépue),
- *Ludwigia grandiflora* (grande jussie),
- *Ludwigia peploides* (jussie rampante),
- *Lysichiton americanus* (arum bananier jaune),
- *Myriophyllum aquaticum* (myriophylle aquatique),
- *Parthenium hysterophorus* (grande camomille),
- *Persicaria perfoliata* (renouée perfoliée),
- *Pueraria montana* (kutzu),

Pour ce qui concerne les espèces animales, outre des écureuils et écrevisses de diverses origines, on peut noter la présence sur la liste du rongeur et du frelon asiatique.

Actualité technique

XYLELLA

De nouveaux documents sont disponibles sur le site du ministère en charge de l'agriculture. Outre un point sur la situation des foyers en France (en Corse et en PACA) sont proposés dans la rubrique «focus sur les connaissances actuelles» :

- un guide de reconnaissance des plantes hôtes de *Xylella fastidiosa multiplex* (sous-espèce présente en France), réalisé par la DGAL et l'ANSES,
- un document d'aide au diagnostic.

Le lien :

<http://agriculture.gouv.fr/le-point-sur-les-foyers-de-xylella-fastidiosa-en-france>

Par rapport à la liste des espèces hôtes publiée dans la lettre de juin, il convient d'ajouter de nouveaux noms :

- *Phagnalon saxatile* (Phagnalon des rochers) pour la sous-espèce *multiplex*,
- *Euphorbia terracina* (Euphorbe de terracine), *Lavandula stoechas* (Lavande papillon) et *Phillyrea latifolia* (Filaire à large feuilles) pour la sous-espèce *pauca*.

Enfin au niveau européen, il faut signaler également la première détection de *Xylella* en Allemagne sur laurier rose dans une pépinière, le mois dernier. C'est *Xylella fastidiosa fastidiosa* qui a été identifiée, une sous espèce différente donc de celle présente en Italie et de celle identifiée en France.

DE NOUVEAUX RAVAGEURS EN ESPACES VERTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Acarien des galles du fuchsia (*Aculops fuchsiae*)

Cet acarien est originaire d'Amérique du Sud. Non observable à l'oeil nu (nécessité d'une loupe binoculaire à grossissement 40 x), il est de forme allongée, de couleur jaune pâle et possède 2 paires de pattes. Il vit et se reproduit dans les tissus atteints de galles qu'il provoque lui-même par ses piqûres. Une femelle pond au moins 50 oeufs qui éclosent au bout de 7 jours.

Les symptômes sont un flétrissement des bourgeons terminaux, l'apparition d'un film blanc sur les feuilles (confusion possible avec l'oïdium) ainsi que de galles, qui finissent par rougir. Les fleurs se déforment, la croissance est stoppée et la plante finit par dépérir. Certaines espèces de fuchsia semblent plus sensibles que d'autres.



galles d'*Aculops* (photo DRIAAF-SRAL)

Ce ravageur est réglementé : classement à l'annexe II A 1 de la directive européenne 2000/29, classement à l'annexe A de l'arrêté ministériel du 31/07/2000 et classé danger sanitaire de catégorie 2 par l'arrêté ministériel du 15/12/2014 .

En France, Il a été détecté pour la première fois dans le golfe du Morbihan en 2003. Depuis, il a été identifié dans les quatre départements bretons, le plus souvent sur la frange littorale, ainsi que dans les départements de la Manche et du Calvados. Il est également présent en Grande-Bretagne.

Un foyer a été découvert le mois dernier dans une serre du Val-de-Marne. Le lot de plantes concerné va être détruit par incinération, conformément aux dispositions de l'arrêté national de lutte du 10 mai 2004.

Cicadelle blanche ou cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)

Cet insecte, faisant partie de la famille des Flatidae, est originaire d'Amérique du Nord. Introduit d'abord en Italie (1^{ère} détection en 1979), il a été découvert pour la première fois en France en 1985 près de Marseille. Il s'est étendu progressivement dans tout le sud de la France : PACA – Languedoc Roussillon – Rhône Alpes – Midi Pyrénées – Aquitaine, notamment en suivant les axes routiers ou ferroviaires ou les cours d'eau, ainsi qu'en Corse. Il y a eu des détections plus occasionnelles dans la moitié nord du pays : Côte-d'Or en 2004, Alsace en 2013.

Metcalfa pruinosa est un ravageur très polyphage que l'on va rencontrer sur de nombreuses espèces d'ornement (à l'exception des résineux et des bambous) mais aussi sur les espèces fruitières et la vigne. Il n'a qu'un seul cycle par an. Les adultes apparaissent de juillet à octobre. D'abord blancs, ils deviennent progressivement gris (environ 8 mm) avec une «pruinose» blanche qui leur donne des reflets bleu-gris. La ponte a lieu entre août et octobre dans les bourgeons ou dans l'écorce des arbres. Les larves n'apparaissent que l'année suivante (avril à septembre). Elles sont blanches et ont cinq stades larvaires (de 1 à 7 mm). Comme les adultes, elles sont très mobiles et sautent facilement lorsqu'on les dérange.

C'est un insecte piqueur-suceur. Les adultes et les larves absorbent la sève et rejettent l'excédent par sécrétion de miellat. Une pruine floconneuse blanche et de la fumagine se développent abondamment sur les feuilles, diminuant l'activité photosynthétique des plantes. L'aspect visuel des végétaux est déprécié ainsi que la valeur marchande des fruits.



Larve et dégâts de *Metcalfa pruinosa* (photo INRA)

Ce ravageur vient d'être signalé pour la 1^{ère} fois dans la région, par le Jardin du Luxembourg sur des troènes notamment, avec identification confirmée par la Fredon.

Une lutte biologique est possible avec le lâcher d'un microhyménoptère (*Neodryinus typhlocybae*), prédateur et parasitoïde des larves de *Metcalfa pruinosa*.

ARBRE EN MILIEU URBAIN : GUIDE DE MISE EN OEUVRE

Traduit de l'anglais pas Val'hor, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, la version française de l'ouvrage «Trees in Hard Landscapes : A Guide for Delivery» (2014) est désormais disponible sous le nom : « Arbres en milieu urbain : Guide de mise en oeuvre ».

Conçu par le Trees and Design Action Group (TAG) en partenariat avec les organismes professionnels représentant les ingénieurs de voirie et de transports urbains (Chartered Institution of Highways and Transportation - CIHT) ainsi que le génie civil en Angleterre (Institution of Civil Engineers - ICE), ce guide fait le point sur l'état des dernières connaissances et techniques permettant d'assurer une intégration réussie des arbres, des infrastructures et des usages qui caractérisent la ville contemporaine. Il explore, sur un mode plus technique, les défis et les solutions offertes aux professionnels de la ville pour intégrer arbres et infrastructures.

Bien qu'initialement produit pour le contexte britannique, ce guide constitue une ressource de premier ordre pour les professionnels francophones travaillant sur les projets de voiries urbaines, de gestion des déplacements, d'espaces publics, de paysage, de gestion de l'eau et de qualité de l'environnement en ville. La synthèse pragmatique et pluridisciplinaire des connaissances qu'elle apporte est unique en son genre.

Lien de téléchargement :

http://www.tdag.org.uk/uploads/4/2/8/0/4280686/tdag_tihl.frenchawlinked.pdf